

# ASSOCIATION COLLOISE MARCHE et DÉCOUVERTE

## Bulletin d'information du 1er semestre 2001

### Assemblée générale annuelle du 15 juin 2001

#### Ordre du jour :

- Rapport moral et financier
- Fixation de la cotisation annuelle
- Questions diverses

#### I - Rapport moral :

##### Les sentiers

Comme vous le savez, il n'a pas été possible de poursuivre l'entretien des sentiers. Aucune aide n'ayant pu être obtenue de la municipalité précédente, Concernant ce sujet, nous espérons que nous pourrons repartir d'un bon pied cette année.

##### Les sorties

Beaucoup d'entre elles ont été supprimées cet hiver à cause des intempéries (notamment le barbecue à La Brague).

Fort heureusement, le soleil a agrémenté notre sortie-repas du 1<sup>er</sup> avril à Saint Vallier de Thiey.

La sortie aux « Cinque Terrae » a été également bien appréciée.

Remarque : Les passagers transportés bénévolement doivent participer aux frais de sortie (soit en payant leur quote-part de 0,25 F par km, soit en prenant à leur charge les frais d'autoroute et de rafraîchissements - La cotisation ne couvre pas les frais de transport).

Nettoyage de printemps :

Notre participation s'est axée sur le sentier de l'itinéraire La Colle – Tourette.

#### II - Rapport financier :

##### Résultats de l'exercice 2000 :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Cotisations (55 adhérents à 50 F)	2 710,00	Achat de matériel	1 728,65
Rappel 1999 (1 cotisation)	50,00	Pharmacie	154,30
Subvention municipale 2000/2001	1 400,00	Assurance association	1 332,60
Déficit sur exercice	215,55	Participation aux sorties	1 010,00
<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>4 375,55</b>	Cotisation Office du Tourisme	150,00
		<b>TOTAL DÉPENSE</b>	<b>4 375,55</b>

##### Situation de trésorerie à fin exercice 2000 :

Réserves de l'exercice 1996	1 010,62
Réserves sur l'exercice 1997	2 256,10
Réserves sur l'exercice 1998	- 288,80
Réserves sur l'exercice 1999	- 499,70
Réserves sur l'exercice 2000	- 215,55
Total des disponibilités à fin exercice 2000	<b>2 262,67</b>

Comme vous pouvez le constater, notre réserve reste correcte au vu des dépenses que nous engageons habituellement et nous permet de faire face à quelques frais ponctuels qui pourraient se présenter.

#### Notes sur quelques postes financiers :

- Achat de matériel : Concerne principalement des cartes IGN et documents.
- Assurance association : La forte augmentation vient du fait que nous devons cotiser dans la tranche « Plus de 50 membres ». L'association souscrit une responsabilité civile en tant qu'association, cette assurance ne couvre pas les membres pour les propres risques qu'ils encourrent.
- Participation aux sorties : Il s'agit d'une part payée par l'association lors de repas pris par le groupe.

### **III - Approbation et quitus des rapports**

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité. Le quitus est donné à la gestion des comptes.

### **IV - Le Conseil d'Administration et le Bureau**

Le conseil d'administration est élu pour deux ans.

Le terme n'étant pas échu cette année, il n'y a pas lieu de procéder à l'élection.

#### Rappel de l'équipe 2000 :

- Alain COLAS, Président
- Jean Marc GRECK, Trésorier
- Jean Fred CORFINI, Trésorier adjoint
- Patrick RZEWUSKI, Secrétaire
- Dominique DUPIN, Secrétaire adjointe
- Henri RAYBAUD, Sentiers de La Colle, recherche, organisation du balisage
- Claude PERROT

Beaucoup de remerciements à toutes les bonnes volontés, qu'elles soient au CA ou non.

### **V - Cotisation**

Au vu de l'état des comptes et des prévisions de dépenses, nous suivons la proposition du président de maintenir la cotisation annuelle à 50 F par membre.

La cotisation 2001 est à régler dès maintenant, pour ceux qui n'ont pu le faire lors de l'assemblée générale.

### **VI - Les membres**

Le nombre de membres est stable :

- 41 en 1996
- 39 en 1997
- 63 en 1998
- 59 en 1999
- 55 en 2000

La décision, prise en 1998, de réserver les adhésions nouvelles aux collois, c'est-à-dire :

- Ceux qui y ont leur résidence ;
- Ceux qui y travaillent.

À permis cette stabilité. Une augmentation trop importante du nombre des membres aurait pu poser des problèmes de sécurité.

Pour cette année, les mêmes dispositions sont maintenues, y compris les "assouplissements" décidés l'an dernier :

- Des invités ponctuels peuvent venir nous rejoindre lors de marches
- Des personnes extérieures à La Colle peuvent être admises dans l'association, sous réserve qu'elles soient parrainées par l'un des membres. Le nombre des membres sera cependant limité si une augmentation trop importante devait entraîner un problème de sécurité lors des marches.

## **VII – Questions diverses**

Maintien de la cotisation à L'office du Tourisme : cette cotisation, versée par les associations sert à la publication du bulletin d'information. Nous convenons de conserver notre participation

Journée des associations : Le 1<sup>er</sup> juillet, pour fêter le centenaire de la loi qui régit les associations, bien connue sous le nom « Loi de 1901 », la municipalité organise, avec le concours de toutes les associations colloises qui l'accepte, une fête

### **Fête des associations**

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet, la municipalité organise une fête des associations en l'occasion du centenaire de la promulgation de la loi dite « Loi de 1901 » qui régie l'existence des associations.

Madame Cécile Rauzy, première adjointe est venue nous parler de divers points concernant les ballades en territoire collois ainsi que nous proposer de participer à cette journée :

Chacune d'elle est invitée par la mairie à participer en présentant son activité aux collois et aux personnes de passage.  
Nous avons prévu d'y participer.

Un petit stand (à définir avec la municipalité) sera tenu par nos membres de 10 heures à 17 heures, des renseignements seront donnés aux personnes intéressées.

Notre intention n'est pas de recruter de nouveaux membres, mais d'indiquer à tous ceux que ça intéresse quelles sont les ballades qui peuvent être faites sur le territoire de notre commune.

Une visite du cœur du village sera effectuée avec un petit commentaire sur les rues traversées.

À propos du nettoyage : Sur le trajet de la Bergerie des Crottes, un ramassage est pratiqué tous les 4 jours. Les raves party dégradent fortement le site en le salissant par l'abandon de monceaux de détritus.

Mme Rauzy souhaite instituer des comités de quartier et des panneaux d'affichage à disposition des associations. Il sera à la charge de celles-ci d'enlever les anciennes affiches et de nettoyer ces panneaux.

Plusieurs endroits de la commune seront décorés avec des plantes qui seront enracinées de façon permanente afin de réduire les coûts de jardinage.

Prochaine réunion des comités de quartier en septembre.

## **VIII - Marches de l'été**

Le programme est le suivant :

### Dimanche 8 juillet

Le refuge de VENS par le vallon de VENS (D = 850 mètres, T = 5 heures)

### Du 27 au 29 juillet

Séjour à Allos

Départ de La Colle le vendredi 27 juillet :

Samedi 28 juillet :

Clignon Haut ; Col de l'Encombrette ; Lac d'Allos (D = 1024 mètres, T = 6 heures)

Ou : Lac d'Allos (D = 200 mètres, T = 45 minutes)

Dimanche 29 juillet :

La Foux d'Allos ; Maison de Valdemars ; Le Seignus (D = 450 mètres, T = 5 heures). Pique-nique au lac.

Retour le dimanche soir ou le lundi matin.

Hébergement :

Gîte l'Autapie (170 francs la nuit pour deux personnes)

Hôtel Pascal Fournier (150 à 245 francs la nuit pour deux personnes)

Réservation indispensable.

### Week-end du 11 et 12 août

1<sup>er</sup> jour :

Boréon ; Lac et col de Frémamorte ; Les lacs italiens ; Refuge de Questa (D = 1230 mètres, T = 7 heures)

2<sup>e</sup> jour :

Refuge de Questa ; Pas de Préfouns ; Lac Nègre ; Boréon (D = 300 mètres, T = 4 heures)

Facultatif : Pic de Portette (+ 250 mètres)

Carte Argentera-Mercantour N° 5

Dimanche 26 août

Lac Autier ; Baisse du Basto ; Lac de Niré ; Refuge de Nice ; Lac de la Fous (D = 950 mètres, T = 6 heures)

Carte TOP 25 : 3741 OT

Dimanche 9 septembre

Le mont Mounier (D = 1030 mètres, T = 6 heures)

Carte TOP 25 : 3640 OT

Dimanche 23 septembre

Les lacs des Millefonts ; Le mont Giraud (D = 900 mètres, T = 6 heures 30)

Carte TOP 25 : 3641 ET

Note sur les ballades :

1 – Les rendez-vous auront lieu à 7 heures du matin Place du Jeu de Paume

2 – Pour les sorties des 27 et 27 juillet et des 11 et 12 août, avertir un des membres du bureau au plus tard à fin juin, à cause des réservations.

## **IX - Autres informations**

Assurance :

Chacun est invité à consulter ses polices d'assurances telles que "Responsabilité chef de famille", "multirisques habitation" et autres polices de ce type qui englobent la plupart du temps la couverture des risques liés aux loisirs lorsqu'ils ne représentent pas un danger excessif ou que des sports ne sont pas pratiqués au niveau de la compétition.

Bibliothèque :

Une adhésion est prise auprès de la bibliothèque municipale, qui autorise chacun des membres à emprunter des ouvrages relatifs à la randonnée, les sites, l'histoire locale ou quelques sujets en rapport avec l'activité de l'association.

Cette adhésion collective ne donne évidemment pas droit à l'emprunt d'autres types de livres tels que romans ou autres non liés à notre objet.

Cette assemblée s'est tenue au restaurant "La Belle Hélène" à La Colle et au bord de la piscine, nous y avons également pris l'apéritif.

Le dîner s'est déroulé à l'intérieur, de savoureuses brochettes accompagnées de légumes de saison ont satisfait à nos palais.

Nous étions une trentaine à profiter de ce cadre agréable et de l'accueil sympathique.

Hors l'assemblée, la Belle Hélène est ouverte uniquement à midi.

P.R.